

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : PERRIER Jean-Claude, BOUTILLY Laeticia, FALCOZ Philippe, LEONETTI Gérard, MEURIER Valérie, REFFET Patrick, PERRIER-AGBATE Marie-Christine, VERVIN Alain, PARENT Magdeleine, BARBIER Serge, EMIN Anne-Lise, BRUN Anthony, Marie-Hélène BRUN

ABSENT EXCUSE : FIEVET Benoît

La séance est ouverte à 19 h 05 mn

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Tarifs de vente des objets au Musée
- Dotation pour les fournitures scolaires
- Demande de subvention pour le plateau sportif
- Demande de subvention au SDES
- Demande de location du studio au-dessus la Mairie
- Décision modificative concernant les travaux du groupe scolaire

- Taxe d'aménagement - Année 2022

Le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1er septembre 2022, la gestion de la taxe d'aménagement a été transférée de la DDT à la DGFIP pour les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022.

Pour ce transfert il est nécessaire de prendre une délibération qui sera pérennisée sans limite dans le temps.

Le conseil municipal donne son accord à ce transfert et décide de maintenir la taxe d'aménagement à 3,5 % pour cette année. Cette dernière pourra évoluer en plus ou en moins sur décision du conseil municipal.

- Demande de Mr Jean-Paul MORARD pour la parcelle B 1515

Le Maire fait part du courrier reçu de Mr MORARD Jean-Paul demandant que la commune récupère la voirie située sur la parcelle B 1515.

Cette partie de parcelle peut être récupérée par acte de notoriété inquisitive.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à la condition que les frais d'acte et de bornage soient supportés par Mr MORARD et charge le maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- Servitude de passage au profit de Mr BRUN Mathieu

Le Maire expose au conseil avoir reçu une demande de Mr BRUN Mathieu qui vient d'acquérir les parcelles A 1397 et A 1470 pour construire un atelier de mécanique. Il sollicite la commune pour une servitude de passage à son profit sur les parcelles A 2488 et A 2490 sur une zone bien définie.

Le conseil municipal donne son accord pour cette demande et laisse le soin au maire de définir exactement l'emprise de cette servitude et de signer tout document si rapportant et précise que les frais d'acte de cette servitude seront supportés par Mr BRUN Mathieu.

- Revente des caveaux

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de revendre les 16 caveaux préfabriqués qui avaient été posés à l'envers et qui ont été déposés pour la construction de caveaux neufs traditionnels.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à négocier les prix de revente et à signer tous documents si afférents.

- Vente de matériel d'occasion et produit de récupération

Le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à revendre au meilleur prix différents petits matériels plus utilisés par les agents municipaux, (tondeuse, pulvérisateur ...) ainsi que divers produits ferreux (passage de voie d'eau, ferraille...)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Nomination d'un correspondant défense incendie

Le Maire expose au conseil municipal l'obligation d'avoir au sein du conseil un correspondant incendie.

Après discussion, Mr Philippe FALCOZ est nommé à l'unanimité à ce poste.

- Conseiller prévention

Le Maire informe le conseil municipal que la commune devrait avoir un conseiller de prévention pour le personnel communal.

Le centre de gestion de la Savoie se propose d'assurer cette mission.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour confier cette mission au CDG 73 et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

- Bien sans maître - propriété de Mme Marie GIROD

Le Maire informe avoir demandé, à Maître CORDENTE notaire à VAL-CENIS d'effectuer des recherches auprès du service du cadastre pour connaître la date de la dernière mutation des parcelles C 1069 et C 1056.

Il ressort que aucun acte n'a été publié depuis 1956.

En conséquence le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, l'autorise à lancer la procédure d'acquisition de ces parcelles par la prise d'un arrêté avec publication sur le terrain pendant 6 mois et dans un journal légal.

- Zonage de Bramafan

Le Maire informe le conseil municipal que le bornage de la zone de Bramafan a eu lieu avec les différents propriétaires et que les différents documents sont en cours de régularisation.

- Eclairage public

Gérard LEONETTI présente le dossier de l'éclairage public.

Ce dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration pour une parution fin octobre.

Le Maire précise également qu'il est possible d'obtenir des subventions auprès du Conseil Département (FDEC) et du SDES. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à obtenir les subventions les plus élevées possibles.

- Décorations et guirlandes de Noël

Le Maire propose, compte tenu du constat de la flambée des prix de l'énergie, de se limiter à la pose de guirlandes de Noël dans la zone de la mairie et des écoles seulement. Le Conseil Municipal donne son accord.

- Repas des anciens

Le Maire informe que le repas des anciens aura lieu le dimanche 20 novembre et que le service sera assuré par les conseillers municipaux.

- Tarifs de vente d'objets en faïence et objets divers

Marie-Hélène BRUN donne la liste et le prix des produits en faïence et objets divers à la vente au musée.

Le conseil municipal valide cette liste de prix proposés.

- Somme attribuée pour les fournitures scolaires à l'école

Actuellement un montant de 60 € par enfant scolarisé est alloué pour l'achat des fournitures scolaires.

Le Maire propose, compte tenu du contexte économique de porter cette participation à 65 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

- Location du studio situé dans le bâtiment de la mairie

Le Maire propose de fixer à 350 € par mois le montant du loyer du futur locataire incluant les meubles, le chauffage la redevance des ordures ménagères et la taxe foncière. Le locataire prendra à sa charge l'électricité, l'eau et l'assurance habitation.

- Demande de subvention pour le plateau sportif de Gemilly.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions les plus élevée possible dans le cadre de ce projet.

Le conseil municipal donne son accord.

- Décision modificative concernant les travaux du groupe scolaire

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante, en vue de régler la facture de PHOENIX :

Compte 21312 opération 126 : +200 E

Compte 1321 : +200 E

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette écriture.

Le Maire clôt le conseil à 21h10.

Le Maire
Jean-Claude PERRIER

